



Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, Tulle, ville labellisée "Territoire Bio Engagé", a développé le « fait-maison » et l'approvisionnement en denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique et circuits courts pour la réalisation de ses menus dans ses restaurants scolaires.

Dans le but d'améliorer la qualité du service rendu, réduire au maximum le gaspillage alimentaire, et de minimiser l'impact de l'inflation, la collectivité a décidé la mise en place d'**un tarif forfaitaire** pour les enfants fréquentant la cantine tous les jours.

Si vous choisissez le forfait, en cas d'absence de votre enfant **de plus de 2 jours**, et sur présentation d'un justificatif médical, les repas non consommés seront déduits de votre facture. Si votre enfant n'est absent qu'1 ou 2 jours, les repas restent dus.

Si votre enfant ne mange jamais ou qu'occasionnellement à la cantine et que vous ne souhaitez pas être facturé au forfait mais à l'unité, seuls les jours de présence seront pointés et facturés.

Le prix du repas au forfait est d'environ 0,17€ moins cher que le prix à l'unité.

Merci de nous faire connaître votre choix en cochant la case correspondante dans le dossier d'inscription scolaire.

**Sans réponse de votre part votre enfant sera inscrit automatiquement au forfait.**

En vous souhaitant, ainsi qu'à votre ou vos enfants une très bonne année scolaire, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le service scolaire.